

## 1. ORGANISATEUR

La course de caisses à savon « Les loups du volant » est organisée par l'Office de Tourisme de Combloux, association loi 1901 (parution au journal officiel le 20 juin 1929 sous le n° 149 / 29) domiciliée au 49 chemin des Passerands - BP 38 - 74920 Combloux, avec le soutien du Ski Club de Combloux.

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact sur le site [www.combloux.com](http://www.combloux.com), par mail sur [animation@combloux.com](mailto:animation@combloux.com) ou par téléphone au 04.50.58.60.49.

## 2. DATES, HORAIRES ET CIRCUITS

La cinquième édition de la course de caisse à savon « Les loups du volant » est organisée sur la commune de Combloux le dimanche 30 août 2026. Elle est constituée d'un circuit de 600m, avec un dénivelé négatif de 32m et un pourcentage de pente variant entre 3 et 9%. L'itinéraire (plan et profil altimétrique) est disponible sur le site internet [www.combloux.com](http://www.combloux.com).

La course est déclinée en 2 parties, la première partie est constituée de 3 manches successives, avec le but d'être le plus régulier possible sur son temps de descente. Le départ sera donné à 10h00 depuis la route du Feug, avec une arrivée sur le parvis de l'Office de Tourisme. La seconde partie débutera à 14h30 et regroupera les 20 meilleures caisses de la matinée, qui cette fois-ci devront réaliser 2 manches consécutives, sur un format vitesse, le but étant donc d'être le plus rapide. Le parcours est connu et disponible en tracé GPX sur le site internet de l'Office. Des obstacles (chicanes, autres) seront présents sur le parcours et dévoilés uniquement le jour de l'événement.

Une reconnaissance de parcours ainsi qu'un briefing de course auront lieu avant la première manche. Le programme complet est détaillé sur le site [www.combloux.com](http://www.combloux.com).

Dans un esprit de convivialité et de travail d'équipe, la course de caisses à savon « Les loups du volant » est réservée aux caisses biplaces. Les inscriptions sont limitées à 40 véhicules. Un véhicule ne peut courir qu'une seule fois par manche et ne peut être engagé que dans une seule catégorie.

## 3. DÉFINITION ET FICHE TECHNIQUE CAISSE À SAVON

Une caisse à savon est un véhicule de fabrication artisanale possédant au moins 3 roues, un système de direction, un système de freinage, sans moteur ni pédales, sur un châssis en bois, métal ou autre. Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité terrestre, la caisse étant placée sur une pente.

Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. Toutefois, afin de s'assurer que la caisse à savon ne présente aucun danger pour l'équipage et les spectateurs, voici les recommandations techniques (en rouge, les aspects obligatoires) :

- **DIMENSIONS** : 2,70m de long et 1,50m de large au maximum. Afin de limiter les risques de déséquilibre, une hauteur maximale de 2m (pilote inclus) est recommandée. Le conducteur doit être assis et au plus près de châssis.

- **GARDE AU SOL** : comprise entre **10 et 30cm maximum chargé** (avec les deux pilotes prévus le jour de la course) pour favoriser une bonne tenue de route.
- **POIDS** : 150kg maximum à vide, c'est-à-dire sans pilote.
- **REMORQUAGE** : chaque caisse doit être équipée d'un **anneau de remorquage à l'avant et à l'arrière afin de pouvoir être tractée sur la ligne de départ**. Les anneaux doivent donc résister à la traction (soudure conseillée) et faire 2,5cm de diamètre intérieur minimum.
- **ROUES** : un des éléments les plus importants de la construction. Elles devront être de bonne qualité, gonflables. Les roues d'automobiles sont interdites, il faut privilégier roues de vélo, scooter, cyclomoteur, brouette, tondeuse, etc.
- **FREINS** : obligatoires, ils doivent fonctionner indépendamment de la direction (sabot direct sur pneu, frein de vélo, disque ou tambour par exemple).
- **SIÈGES** : le pilote doit être installé sur un siège, au plus près du châssis et solidement fixé à celui-ci (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la course. Le copilote n'a pas d'obligation de siège mais doit être en position assise pendant la course. Pour la protection des jambes et des pieds, la caisse doit être équipée d'un plancher fermé.
- **DIRECTION** : le système de direction doit être équipé d'un volant ou tout autre système de guidage.
- **HARNAIS** : un harnais (fixation des deux épaules et de la taille) est recommandé. Il doit être fixé au châssis, à l'aide de boulons ou vis. Il doit être adapté à la taille du pilote. S'il est croisé à l'avant, il ne devra présenter aucun risque de strangulation pour le pilote. Une ceinture ventrale peut être acceptée.
- **ARCEAU** : une protection type arceau est recommandée, afin de consolider le véhicule en cas de retournement. S'assurer que le devant de la caisse soit suffisamment rigide pour ne pas se déformer.
- **SECURITE** : les matériaux utilisés ne doivent pas représenter de danger pour l'équipage et les spectateurs : pas d'objet saillant (vis, clou, écrou, morceaux de tôle qui dépassent de la caisse ou bords tranchants), ou présentant un risque d'éclatement (pare-brise avec verre, plexiglas), prévoir des garnitures en caoutchouc ou plastique si nécessaire. Pas de batterie, fumigène, pétard, etc. Chaque élément de la caisse doit être bien fixé. Les pilotes et copilotes devront impérativement être en mesure de s'extraire rapidement de leur véhicule. Il est également recommandé que la conception de la caisse prévoie une protection frontale et des protections latérales pleines et robustes.
- **TENUE PILOTE ET COPILOTE** : port du casque obligatoire (casque fermé type casque de moto recommandé, mais sont aussi acceptés casque de ski, roller, alpinisme ou vélo avec coque rigide et qui puisse s'attacher). Les chaussures fermées ainsi que le port de gants recouvrant entièrement les doigts sont également obligatoires (gants en laine interdits).  
Pantalon et haut à manches longues obligatoires, idéalement en jean, cuir ou textile résistant. Les protections supplémentaires, type coudières, genouillères, sont autorisées.. Les déguisements, dans le respect de la tenue obligatoire, sont fortement conseillés !
- **NUMERO DE COURSE** : lors de votre inscription en ligne, un numéro de course vous sera attribué. **Ce numéro doit être visible à l'avant et à l'arrière de la caisse à savon**. Il peut être inscrit par vos soins lors de la conception du véhicule, ou sera apposé par les organisateurs lors de l'homologation. Si vous l'inscrivez, il doit être visible et très facilement repérable (environ 20x30 cm).

- **DIVERS / PUBLICITE** : la publicité sur les caisses est autorisée. Elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse du véhicule, ni présenter de caractère politique ou religieux. La publicité sur les alcools, le tabac et les drogues est également interdite.

## 4. HOMOLOGATION

Une homologation des caisses à savon est obligatoire afin de prendre le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées. Il est conseillé de prendre contact avec les organisateurs pour tout doute concernant la construction de la caisse, en amont de l'événement, en passant directement à l'Office de Tourisme de Combloux ou au 04.58.58.60.49 ou sur [animation@combloux.com](mailto:animation@combloux.com).

Deux créneaux d'homologation sont proposés :

- Mercredi 03 septembre 2025, de 16h00 à 20h00
- Dimanche 07 septembre 2025, de 07h45 à 09h00

Pour toute personne habitant Combloux ou à proximité de Combloux, il est fortement conseillé de venir le mercredi 03 septembre, afin d'anticiper toute éventuelle modification.

**Attention les 2 pilotes doivent impérativement être présents lors de l'homologation afin de vérifier la hauteur de garde au sol, véhicule chargé des pilotes !**

## 5. INSCRIPTION ET TARIFS

Les inscriptions se font sur le site internet [www.combloux.com](http://www.combloux.com) jusqu'au lundi 24 août 2026, 23h59, au tarif de 40€. Aucune inscription possible sur place. Ce tarif comprend les frais d'inscription, ainsi que le repas (saucisse/frites et une boisson non alcoolisée pour chaque participant).

## 6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

**Les enfants de moins de 7 ans ne sont pas autorisés à s'inscrire. Les mineurs de moins de 15 ans doivent être accompagnés d'un adulte de +18 ans.**

Si deux participants ont plus que de 15 ans, ils pourront participer tous les deux.

Lors de votre inscription, il vous sera demandé de fournir les documents suivants :

- **Autorisation parentale signée pour les mineurs** (pour tout modèle d'autorisation parentale, contactez directement l'organisation sur [animation@combloux.com](mailto:animation@combloux.com)).
- **RC - responsabilité civile nominative pour chaque participant** (charge au participant de vérifier que la pratique de la caisse à savon n'est pas exclue de la RC).

## 7. CLASSEMENT, RÉCOMPENSES

Le matin, un classement général de tous les véhicules partants sera établi. Le classement prendra en compte la régularité du chrono sur les 3 épreuves et les 20 premiers seront qualifiés pour la seconde phase, l'après-midi.

L'après-midi, 2 manches de vitesse regrouperont les 20 caisses les plus régulières. Les récompenses seront attribuées aux 3 premières équipes qualifiées. Les résultats seront ensuite publiés sur le site internet [www.combloux.com](http://www.combloux.com).

Un prix spécial sera également accordé à la plus belle caisse (prix folklorique) après vote du jury de course et vote du public.

La remise des prix se déroulera parvis de l'Office de Tourisme, à partir de 16h00.

## 8. APRÈS-COURSE

Une restauration sur place et une buvette vous seront proposées par le Ski Club Combloux.

Des toilettes publiques seront accessibles sur le parvis de l'Office de Tourisme.

## 9. SÉCURITÉ ET SOINS

Les participants sont les premiers responsables de leur propre sécurité. Chaque concurrent s'engage à :

- Respecter les règles de course données lors du départ,
- Suivre le parcours officiel et ne pas tricher,
- Interdiction d'avoir un système de chronométrage dans la caisse ou sur les participants (montre, téléphone...)
- Ne rien jeter (matériel ou déchet) sur le parcours,
- Prévenir signaleurs de course/bénévoles en cas du moindre souci (malaise, problème technique...).

Une unité de secours est prévue sur place. Les signaleurs seront positionnés aux points stratégiques et agiteront un drapeau pour arrêter la course si besoin, ils seront équipés d'un gilet orange et d'un drapeau rouge. Vous pouvez vous manifester auprès d'eux en cas de souci sur le parcours.

## 10. DROIT À L'IMAGE

En s'inscrivant à la course de caisses à savon « Les Loups du volant », chaque participant autorise expressément l'Office de Tourisme de Combloux à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

## 11. ANNULATION

### **Annulation du participant :**

Toute annulation d'inscription de la part du participant doit être signalée par écrit (mail : [animation@combloux.com](mailto:animation@combloux.com)) à l'organisation.

- En cas d'annulation notifiée plus de 15 jours avant la date de l'événement, un remboursement partiel pourra être envisagé, sous déduction des frais de gestion de la plateforme d'inscription Njuko.
- Pour toute annulation moins de 15 jours avant la course, aucun remboursement ne sera accordé, sauf cas exceptionnel, sur présentation d'un justificatif officiel.
- L'inscription est nominative et non cessible : aucun transfert de dossier à un autre équipage ne sera accepté sans l'accord explicite de l'organisateur.

### **Annulation de l'organisateur :**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation, notamment :

- Sur décision des autorités administratives ou pour des raisons de sécurité publique,
- En cas de force majeure,
- En cas de conditions météorologiques défavorables (pluie persistante, vent violent, ou autre danger avéré).

Dans ces cas :

- Un remboursement des frais d'inscription pourra être effectué, sous déduction des frais de gestion de la plateforme d'inscription Njuko
- L'organisateur ne saurait être tenu responsable des éventuels frais engagés par les participants (transport, hébergement, repas...).
- Aucun report d'inscription sur une autre édition ne sera proposé, sauf décision spécifique de l'organisateur.

## 12. FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.